

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1899)
Heft: 3

Artikel: Propositions individuelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-239548>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sérieux, que leur préparation s'améliore constamment. Les idées que nous avons défendues si souvent reçoivent à l'heure actuelle un commencement de réalisation, et il ne faut plus baser la critique sur ce qui se faisait il y a quelques années.

M. *Golay* estime en effet que les cours suivis par les stagiaires, l'année dernière, leur ont été profitables. Les leçons d'allemand ont particulièrement donné de bons fruits.

M. *Rosier* appuie l'idée de M^{lle} Willy, de former des groupes pour l'étude de l'allemand. Tout ce qui concourra au but désiré doit être encouragé.

4^e Propositions individuelles.

M. *Martin* demande la mise à exécution de la proposition de M^{lle} Willy, qui s'offre volontiers pour diriger l'un des groupes d'étude à former.

L'examen de cette question est remis au Comité qui rapportera dans une prochaine séance.

M. *Pesson* donne quelques renseignements sur la controverse à laquelle se livrent actuellement les partisans de la musique chiffrée et ceux de la musique notée. Il expose avec beaucoup de clarté les avantages de l'écriture chiffrée; ceux qui combattent cette notation ne la connaissent pas, ou bien ils ne se rendent pas compte des conditions de l'enseignement du chant dans les écoles primaires. M. *Pesson* demande que les élèves sachent déchiffrer ce qu'ils chantent; il n'est pas partisan du chant à l'audition, même dans les premières années d'école.

M. *Martin* doute qu'on puisse enseigner les deux écritures musicales dans les écoles de la campagne.

M. *Lagotata* voudrait le maintien du programme actuel, mais en commençant la musique notée en 4^e année. Quant à la langue des durées, on peut se demander ce qu'il en faut faire?

M. *Pesson* veut la conserver; sans cela plus de mesure.

M^{lle} *Willy* conteste ce point; elle estime que la musique notée s'enseigne facilement en première année, que l'audition a du bon, car c'est un procédé naturel.

La séance est levée à 4 h.

Le Bulletinier,

GROSGURIN, Louis.